



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Composition

Question écrite n° 16768

### Texte de la question

M Arnaud Lepercq attire l'attention de M le Premier ministre sur le souhait de la federation des decores du travail d'etre representee au sein du Conseil economique et social. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions en leur faveur.

### Texte de la réponse

Reponse. - La loi organique du 27 juin 1984 et le decret du 4 juillet 1984 fixent la composition du Conseil economique et social. Toute modification de cette repartition necessite une longue et large concertation avec l'ensemble des diverses composantes. Celle-ci ne s'avere pas, a l'heure actuelle, indispensable.

### Données clés

**Auteur** : [M. Lepercq Arnaud](#)

**Circonscription** : - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16768

**Rubrique** : Conseil economique et social

**Ministère interrogé** : Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire** : Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 21 août 1989, page 3602